



Photo facebook comme preuve ?

Par isis2008

Bonjour, mon voisin est alcoolique et très agressif. Mais évidemment il dit que ce n'est pas vrai lorsque je me plaint au bailleur. J'ai trouvé sur son facebook une photo où il est complètement bourré avec un énorme verre de vin dans les bras.

Cette photo est en mode public, car je ne fait pas parti de ses amis. Puis je l'envoyer au bailleur pour prouver que je ne suis pas une menteuse ?

Par Isadore

Bonjour,

Vous ne devez pas envoyer cette image à votre bailleur, elle ne prouve rien d'intéressant. Votre voisin a bu de l'alcool et fait la fête, ce sont des activités légales et qui ne vous regardent pas. Quand bien même il serait atteint de dépendance à l'alcool ce n'est pas quelque chose que les voisins peuvent lui reprocher. Envoyer cette photographie ne pourra que vous nuire et donner l'impression d'un règlement de comptes.

C'est plutôt son agressivité qu'il faut prouver. Avez-vous d'autres voisins qui pourraient constater son attitude ? Il vous menace, il vous insulte ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Que reprochez vous au voisin exactement ? En quoi son alcoolisme vous concerne-t-il ?